



CONTRAT DE BASSIN VERSANT DU LAC D'AIGUEBELETTE

ETUDE BILAN ET PERSPECTIVES

Module 5

Document d'objectifs sur la gestion future du bassin versant du lac d'Aiguebelette

Version 2

Octobre 2008



PREAMBULE

Alors que les premières phases d'évaluation du contrat ont montré tout son intérêt sur le thème environnemental, les réflexions engagées lors des modules 4 et 5 ont mis en lumière la nécessité d'agir sur bien d'autres thématiques pour prétendre atteindre l'objectif réaffirmé d'une bonne gestion environnementale du territoire qu'est le bassin versant du lac d'Aiguebelette.

Pour traduire cette ambition en un projet de territoire cohérent, plusieurs points clés sont à traiter.

En premier lieu, il convient de formaliser, d'écrire ce projet. C'est ce qui est proposé ci-dessous sous la forme du **document d'objectifs** construit au cours des diverses réunions de travail animées par la CCLA.

La réalisation et la validation d'un tel document d'objectifs vis-à-vis de la gestion future du bassin versant constitue « un positionnement politique du territoire ». Il s'agit en cela d'un acte « fort », qui engagerait alors le territoire sur du long terme. Cela nécessite donc de garantir la capacité des porteurs de projet à assurer la durabilité des actions qui seront engagées et de prendre en compte l'adéquation entre les objectifs retenus et les orientations en termes de développement du territoire.

C'est pourquoi, au-delà des thèmes, des enjeux et des objectifs stratégiques fixés dans ce document, la gageure pour le territoire sera dans un deuxième temps d'assurer la construction du projet.

Pour cela, plusieurs chantiers sont à ouvrir dans une période charnière qui peut s'avérer propice à une telle démarche notamment vis-à-vis de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Avant Pays Savoyard.

Parmi les points de passage obligés, il sera nécessaire de :

- (Re)préciser l'environnement réglementaire et législatif (du niveau européen jusqu'au niveau local) qui couvre le territoire ainsi que ses implications sur le projet du Lac d'Aiguebelette ;
- Elaborer un programme d'actions et de mesures à partir des connaissances actuelles des besoins (riches sur l'aspect environnemental) mais surtout sur la base de nouvelles études à mener sur les thématiques notamment agricole, touristique et paysagère.

Pour tenter de coller à la réalité des phénomènes, ces compléments d'investigations devront être menés de concert. Cela sera particulièrement le cas pour l'étude paysagère qui par définition recoupe l'ensemble des thématiques abordées.

De plus, la définition du programme d'actions devra, dans sa conception, intégrer des éléments de faisabilité financière notamment au regard des capacités limitées des collectivités locales. Toutefois, le choix des actions ne doit pas être conditionné à leur financement par d'éventuels partenaires.

- Travailler à la cohérence, non seulement du programme d'actions, mais aussi à celle des divers documents et outils mobilisés qu'ils soient de planification ou de programmation. L'enjeu principal pour le territoire est de pouvoir assurer la meilleure cohérence possible entre les différentes démarches auxquelles il va s'attacher.

Cela sous-entend en particulier d'être en capacité de s'inscrire dans des démarches aux périmètres différents et en premier lieu vis-à-vis du SCOT de l'Avant Pays Savoyard.

A cet égard, les principes d'élaboration du SCOT exposés en réunion ouvrent cette possibilité en prévoyant l'intégration des diverses sensibilités et attentes propres aux intercommunalités qui composent le territoire. Le projet de territoire en construction à travers le présent document

d'objectifs répondrait parfaitement à cette opportunité offerte aux représentants de la Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette.

Cette capacité du territoire à prendre toute sa place dans la réflexion SCOT est essentielle puisque c'est à travers ce document que les questions d'urbanisation seront principalement traitées.

Ces trois points ne sont pas sans implication sur la quantité de travail que cela demande à la CLLA. Cela pose la question des moyens humains dont elle dispose et de leur évolution (redéploiement, embauche, prestation externe,...).

Sur le fond du document d'objectifs, une partie des thèmes et enjeux qui se dégagent de la première phase de travail et de concertation à l'issue du bilan, ne diffèrent pas de ceux identifiés lors de l'élaboration du contrat de bassin versant.

- La qualité des milieux naturels demeure bien évidemment la thématique centrale, et la préservation de la qualité des eaux du lac la préoccupation essentielle. Ceci s'explique principalement par la fragilité de l'écosystème lacustre qui reste et restera un milieu naturel particulièrement vulnérable.

Par contre, les objectifs et les axes stratégiques d'actions pour préserver ce milieu peuvent être différents de ceux mis en oeuvre dans le contrat au regard des résultats des études spécifiques, des évolutions constatées du bassin versant (traduction de ces évolutions à travers les indicateurs d'Etat, de Pression et de Réponse), et du bilan de certaines actions en termes d'efficacité et d'efficience.

- Les termes de « valorisation » et de « durabilité » ont été largement utilisés durant les différents échanges et rendus. Valorisation des milieux, valorisation pédagogique, valorisation paysagère, valorisation touristique... Cette « mise en valeur » n'apparaît pas avoir été suffisamment abordée par le contrat lac ; la mise en valeur du patrimoine environnemental comme outil de développement et d'éducation à l'environnement constitue l'un des thèmes importants qui devrait alimenter la réflexion sur les perspectives du contrat.

Vis-à-vis de la notion de durabilité, le contrat se caractérise par la réalisation d'un volume très important d'actions dont les effets se doivent d'être pérennes. Cette « condition » ne peut être remplie sans que les maîtres d'ouvrage ne disposent ou se dotent des moyens nécessaires pour assurer la gestion et le fonctionnement des opérations engagées : « Réfléchir les investissements en termes de pérennité des effets et des résultats, et donc se poser la question du fonctionnement (raisonnement global) ».

Dans ce cadre le territoire porte des enjeux majeurs (ressource en eau, patrimoine naturel, destination touristique...) qui dépassent largement le contexte local et qui nécessitent des efforts de protection et de gestion permanents reposant en très grande partie sur des collectivités disposant de moyens limités. Ce constat amène à considérer l'accompagnement financier du territoire vis-à-vis des opérations de fonctionnement (structures porteuses, programmes de gestion, suivi des milieux...) comme l'une des questions centrales pour garantir la durabilité des actions.

- Le terme de « maîtrise du développement du territoire » au regard des enjeux environnementaux a régulièrement été mis en avant lors des échanges qui se sont tenus durant cette première phase d'étude, et tout particulièrement la « maîtrise de l'urbanisation » qui a constitué l'une des principales inquiétudes exprimées.

Un certain nombre des enjeux identifiés dépasse le seul cadre territorial du bassin versant. Bien que le périmètre d'action pertinent se situe à l'échelle du bassin versant (réflexion quasi unanime émise par l'ensemble des partenaires du contrat), le lac d'Aiguebelette, à travers ses usages, son attractivité, sa place centrale dans l'avant-pays savoyard, et sa valeur patrimoniale, amènent bien souvent à replacer ces enjeux dans un cadre géographique plus large. Comme indiqué précédemment, l'articulation d'un nouveau projet avec les autres démarches et procédures couvrant le territoire devra donc nécessairement être prise en compte.

PRECISIONS METHODOLOGIQUES :

La première phase d'étude a permis de réaliser une actualisation de l'état des lieux du bassin versant, et de traduire ses évolutions en s'appuyant sur un travail d'identification d'indicateurs d'état, de pressions et de réponses.

A partir de ces constats, de l'appréciation du niveau de réalisation des actions prévues au contrat, de l'analyse globale de la procédure, et des avis exprimés par les partenaires lors des réunions de travail, le présent document identifie les grands thèmes qui sont ressortis du travail de réflexion sur les « perspectives » du contrat, les enjeux se rattachant à ces thématiques et les objectifs associés.

Pour chacun des **thèmes identifiés**, et sur la base des principaux constats mis en exergue, le document propose donc :

- des **objectifs stratégiques** pouvant guider la politique de gestion du bassin versant,
- des **objectifs opérationnels** associés,
- des **axes de réflexion** sur les thèmes, les moyens...qui devront accompagner le travail ultérieur de définition des actions destinées à atteindre ces objectifs.

La poursuite des démarches passe par une validation « politique » du document. Ainsi, les élus de la CCLA sont amenés à se positionner sur son contenu, cette phase pouvant entraîner des modifications quant aux orientations et objectifs proposés.

A l'issue de cet exercice, le projet doit être présenté en comité de bassin versant pour validation du document d'objectifs par l'ensemble des partenaires.

Cette démarche s'accompagnera de propositions sur le portage et la mise en œuvre du projet:

- Mise en perspectives avec les autres procédures et les principaux documents cadres s'appliquant sur le territoire, pour garantir la compatibilité et la cohérence des orientations proposées.

- Modes de portage et de mise en œuvre (périmètres, démarches ou procédures les plus adaptées, articulation entre les autres procédures et démarches du territoire, structures porteuses, moyens d'actions....).
- Identification des études complémentaires nécessaires pour compléter la réflexion et élaborer de nouveaux programmes d'actions.
- Etablissement d'une feuille de route

La validation des propositions par les élus et partenaires de la démarche aura valeur de « déclaration d'intention ». Elle pourra être formalisée par la rédaction d'une « Charte d'objectifs » qui constituera le point de départ de la phase préparatoire à l'engagement du territoire dans un nouveau projet de gestion du bassin versant.

Provisoire

Thème I

« La qualité de l'eau et des milieux naturels »

Ce thème constituait l'axe central du contrat lac. Compte tenu de la sensibilité des milieux et des enjeux qui s'y rattachent, il demeure la thématique principale et l'élément fédérateur des nouvelles propositions de gestion du bassin versant.

Par ailleurs, les notions de qualité de l'eau et de qualité des milieux naturels sont intimement liées et doivent être abordées dans le cadre d'une approche globale des problématiques de protection et de préservation milieux aquatiques (Qualité physico-chimique/ Qualité biologique / Qualité physique du lac et des cours d'eau).

1.1 Les enjeux associés

A cette thématique nous pouvons associer trois enjeux majeurs qui, pour certains, dépassent le seul cadre local :

- **Un enjeu patrimonial** : La préservation d'un patrimoine naturel remarquable et reconnu.
- **Un enjeu de « santé publique et de service public »** : La protection de la ressource en eau potable.

Cet enjeu dépasse les limites territoriales du contrat, puisque le lac d'Aiguebelette constitue la ressource principale en eau potable de plus de 5000 foyers de l'avant-pays savoyard. Il apparaît sensible compte tenu de la vulnérabilité de la masse d'eau superficielle.

- **Un enjeu économico-touristique** : Préserver l'attractivité du site.

Le lac d'Aiguebelette à travers ses usages récréatifs constitue une destination touristique pour une clientèle de séjour et de proximité.

Cette attractivité est totalement ou partiellement liée à la qualité des eaux et des milieux naturels qui constitue une marque d'identité du territoire.

Elle conditionne en grande partie le maintien de l'activité touristique et le niveau des retombées socio - économiques induites par cette activité.

1.2 Les principaux constats et les objectifs

1.2.1 La qualité de l'eau

Principaux constats :

Evaluation de la qualité de l'eau et apports en phosphore :

- La qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau est globalement satisfaisante à l'exception de quelques secteurs, notamment à l'aval proche de la station d'épuration de la CCLA.
- La qualité bactériologique des cours d'eau est très dégradée et ne s'est pas améliorée, mais cette problématique ne constitue pas nécessairement un enjeu important compte tenu des usages des ruisseaux.
- La qualité bactériologique du lac s'est nettement améliorée et aucun incident notable n'a été observé sur ces dernières années.
- Le lac constitue un milieu « lentique » particulièrement sensible aux pollutions et donc une ressource en eau superficielle très vulnérable.
- La comparaison des apports en phosphore entre 1994 (étude Silène) et 2005 (étude Hydrolac) est délicate compte tenu des imprécisions de l'étude Silène et des différences de conditions hydrologiques rencontrées sur ces deux années d'étude.
- Les flux de phosphore annuellement apportés au lac sont intimement liés aux conditions hydrologiques et peuvent encore atteindre le seuil critique vis-à-vis du risque d'eutrophisation.
- Le lac est classé en niveau mésotrophe mais ce diagnostic doit donc être nuancé en fonction de l'hydraulicité.
- Le lac semble présenter une forme de résilience vis-à-vis du processus d'eutrophisation. Cette capacité du milieu est assez mal appréhendée.
- Le niveau trophique satisfait à l'ensemble des usages actuels de l'eau.
- Le transfert du phosphore diffus d'origine agricole dans le réseau hydrographique apparaît « efficace » en raison notamment de l'importance du réseau de fossés. Cette efficacité est renforcée par le développement d'une urbanisation diffuse.
- Le risque de transfert du phosphore agricole depuis les sources ponctuelles est considéré comme important, et les apports ponctuels notamment depuis les centres d'exploitation, sont certainement très loin d'être négligeables dans la contribution globale.
- Le suivi phytoplanctonique du lac indique des apparitions récurrentes de cyanobactéries.
- Le niveau des concentrations moyennes hivernales en chlorure n'a pas d'impact significatif sur le milieu et ces concentrations ont globalement diminué sur ces dernières années.
- Les pollutions du type « substances dangereuses » notamment liées à l'emploi de produits phytosanitaires ont été appréhendées très ponctuellement. Les données actuelles n'indiquent cependant pas de contamination significative du milieu par les substances chimiques recherchées.

- Le changement climatique va entraîner une augmentation des températures, notamment en été, qui aura très certainement un impact sur le fonctionnement du lac et qui pourrait avoir des répercussions sur la qualité de l'eau.

Pression « pollution d'origine domestique » et assainissement :

- Les apports de phosphore d'origine domestique ont sensiblement diminué avec à la mise en œuvre du programme d'assainissement, mais la pression « rejets domestiques » a augmenté avec l'accroissement de la population sur le territoire.
- Le taux de raccordement sur le territoire atteint 72% mais tout le programme d'assainissement du contrat n'a pas été réalisé.
- L'efficacité du scénario « tout collectif » apparaît discutable pour certains secteurs éloignés compte tenu des coûts de raccordement.
- La station d'épuration présente des rendements épuratoires conformes aux normes de rejet mais peut ponctuellement arriver à saturation de charge durant certaines pointes de fréquentation estivales.
- La qualité des boues produites par la STEP reste « excellente » mais la capacité de stockage reste insuffisante et génère des difficultés quant à la mise en œuvre des plans d'épandage agricole.
- Globalement les volumes d'eaux parasites de temps de pluie n'ont pas diminué et les risques de surcharge hydraulique des secteurs aval du réseau ont augmenté avec l'amélioration de l'efficacité de transfert des collecteurs de transit.
- La production d'H₂S dans les réseaux de refoulement du tour du lac est très importante et génèrent potentiellement des problèmes de fonctionnement, de sécurité et de nuisances olfactives.
- La problématique de l'emploi des produits phytosanitaires par les particuliers a été très peu abordée.

Pression « Pollution d'origine agricole » :

- La pression globale « pollution d'origine agricole » est essentiellement liée aux activités d'élevage. apparaît stable puisque l'activité agricole a peu évolué sur ces 10 dernières années.
- La part agricole des apports en phosphore au lac est prépondérante
- La mise en œuvre de l'opération coordonnée présente un bilan mitigé en termes de réalisation de travaux d'amélioration des conditions de stockages des effluents d'élevage pour les exploitations non obligataires du PMPOA.
- L'opération coordonnée a permis de mobiliser le monde agricole, de réaliser un diagnostic complet des exploitations engagées dans la démarche, et de développer une politique de sensibilisation des agriculteurs aux problématiques de pollution.

Pression « Réseaux de transport » et risque de pollution accidentelle :

- Le risque intrinsèque de pollution accidentelle du lac a augmenté du fait de l'accroissement du trafic autoroutier et routier autour du lac.
- Les études spécifiques n'indiquent pas d'impact significatif (Métaux lourds et HAP notamment) des rejets autoroutiers sur la qualité de l'eau et des sédiments des ruisseaux en connexion avec le réseau de l'A43.
- L'AREA a nettement amélioré son dispositif de protection du lac mais des interrogations subsistent sur la capacité hydraulique de certains ouvrages et les risques de départ des boues de décantation.

- Réseau routier : La question du transport de matières dangereuses autour du lac et des risques de pollution accidentelle n'a pas été abordée par le contrat lac.
- L'impact du futur projet de ligne LGV ?

Les ressources en « eau potable » :

- Le lac constitue l'une des principales ressources en eau potable de l'avant-pays savoyard.
- Intrinsèquement, le volume de la ressource affranchit le territoire d'une problématique d'ordre quantitatif, mais en tant que ressource superficielle, celle-ci est vulnérable.
- En cas d'arrêt du pompage, les interconnexions ne permettraient pas de compenser les besoins nécessaires à la continuité du service.
- Le risque d'incident peut cependant être considéré comme limité au regard des dispositifs de protection en place.
- L'occurrence de développement de populations de cyanobactéries est à surveiller même si, dans l'instant, elle ne concerne que la tranche d'eau superficielle.
- La distribution de l'eau pompée au lac s'effectue après simple chloration ; pas d'unité de filtration.
- L'impact du pompage principal du lac sur le fonctionnement du milieu naturel est considéré comme marginal.
- Le nouveau pompage de la plaine de Nances s'accompagne d'une surveillance de ses effets sur l'alimentation du ruisseau du Gua.
- Il reste encore quelques périmètres de protection des captages AEP à mettre en place.

La pression « urbanisation du territoire »:

- En dehors de l'accroissement de la population et de l'augmentation induite des rejets domestiques déjà évoqués, l'urbanisation du territoire se caractérise par une augmentation de l'habitat diffus qui tend à améliorer « l'efficacité » du drainage sur le bassin versant, et donc à favoriser le transfert du phosphore dans le réseau hydrographique via la multiplication des fossés.



Objectif stratégique 1

« La préservation de la qualité des eaux et la réduction du risque d'eutrophisation du lac »

L'ensemble des enjeux et des constats rappelés ci-dessus nous amènent à identifier la préservation de la qualité des eaux et la réduction du risque d'eutrophisation du lac, comme la première des objectifs stratégiques qui pourrait guider la gestion future du bassin versant.

Cet objectif était déjà identifié dans le cadre du contrat lac, il reste une priorité d'autant plus importante qu'il s'inscrit dans un cadre réglementaire au titre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, qui impose aux états membres de l'UE l'atteinte du « bon état écologique » des masses d'eau avant octobre 2015.

Les objectifs opérationnels associés :

Objectifs 1.1 : « Poursuivre les efforts de réduction des apports en phosphore au lac »

Leviers d'action : Agir sur les sources et le transfert sur le bassin versant

Axes et thèmes de réflexion :

- Organisation du parcellaire
- Préservation ou création de zones tampons (zones humides, végétation des bords de cours d'eau, bandes enherbées...)
- Connexions entre fossés et ruisseaux - Gestion des eaux pluviales
- Réduction des sources polluantes ponctuelles agricoles
- Réduction des sources polluantes diffuses agricoles
- Préservation des surfaces d'épandage
- Sensibilisation du monde agricole
- Sensibilisation de la population locale à l'emploi de produits sans phosphate
-

Objectif 1.2 : « Poursuivre la politique de lutte contre les pollutions d'origine domestique »

Axes et thèmes de réflexion:

- Poursuite des opérations d'amélioration des réseaux d'assainissement et de lutte contre les eaux parasites (Diagnostics complémentaires et mise en conformité des branchements privés)

- Actualisation des Schémas Directeurs d'Assainissement / optimisation technico-financières des scénarii d'assainissement
- Adaptation du programme d'assainissement des communes suite à l'actualisation des SDA et mise en œuvre d'un nouveau programme de travaux
- Devenir de la station d'épuration et respect des objectifs réglementaires.
Une réflexion doit être engagée sur la capacité actuelle et future de l'équipement à répondre aux dispositions de la DCE (impact sur la qualité du ruisseau du Thiers), aux normes de rejets et règles d'élimination des boues, au regard de la charge à traiter et de son évolution dans les 20 prochaines années. Cette réflexion doit aboutir à l'élaboration de scénarii relatifs au devenir de l'équipement puis au choix d'un scénario qui constituera la base du futur programme. Compte tenu du contexte et de la situation géographique de la station, ces démarches devront nécessairement être réalisées en associant la commune de La Bridoire et le SIEGA
- Production d'H₂S dans les réseaux de refoulement et effets induits
- Prise en compte du renouvellement des réseaux dans les budgets assainissement
- Cartographie des réseaux
- Mise en place de programmes de réhabilitation des installations d'assainissement individuel non-conformes
-

Objectif 1.3 : « Mieux appréhender et limiter les risques de pollution chimique notamment liés à l'emploi des produits phytosanitaires »

Levers d'action : Les pratiques dans le domaine agricole, l'entretien des réseaux de transport, de certaines infrastructures et des espaces communaux, et l'usage par les particuliers

Axes et thèmes de réflexions:

- Identification des moyens et méthodes à mettre en œuvre pour appréhender la problématique des risques de pollutions liées à l'emploi de produits phytosanitaires : Renforcement des réseaux de mesures existants, protocoles de suivis spécifiques, ciblage des molécules à rechercher...
- Meilleure connaissance de l'usage des produits phytosanitaires sur le bassin versant (SNCF, Conseil général, particuliers, agriculteurs, collectivités...)
- Démarches de sensibilisation à l'emploi de ces produits et mise en œuvre de solutions alternatives en s'appuyant sur le retour d'expériences d'autres collectivités, notamment le Cisalb (lac du Bourget)
- Récupération des fonds de produits
- Lotissements : Incitation à la mise en place de « règlements » interdisant l'usage des produits phytosanitaires
- Renforcement de l'efficacité de traitement des dispositifs de dépollution autoroutier vis-à-vis des pollutions de type chronique (possibilité des unités de traitement type lit à macrophytes en aval de certains bassins de décantation ?)
-

Objectif 1.4 : « Poursuivre et optimiser les mesures de lutte contre les risques de pollution accidentelle »

Leviers d'actions : Dispositifs de dépollution, trafic autour du lac, efficacité des mesures d'intervention

Axes et thèmes de réflexion:

- Evaluation du risque de pollution accidentelle du lac d'Aiguebelette notamment lié au trafic au transport de matières dangereuses sur le réseau routier et autoroutier. Etude préalable à mener pour évaluer la nécessité éventuelle d'une réglementation du transport de matières dangereuses autour du lac, d'un renforcement des dispositifs de dépollution du réseau routier et d'une optimisation des procédures d'intervention en cas de pollution
-

Objectif 1.5 : « Protéger et diversifier les ressources en eau potable »
Axes et thèmes de réflexion:

- Achèvement des dispositions réglementaires / mise en place des périmètres de protection
- Capacité du syndicat du Thiers à assurer la continuité du service en cas d'arrêt du pompage principal. Autres ressources ?
- « Schéma d'eau potable »
- Le traitement des eaux pompées au lac – Unité de filtration ?
- Le risque « cyanobactéries »
-

Objectif 1.6 : « Améliorer les outils de veille et de connaissance sur la « qualité de l'eau » et le risque d'eutrophisation du lac »
Axes et thèmes de réflexion:

- La mise en commun des données issues des différents réseaux de surveillance et accessibilité
- L'état d'avancement du SEQ Plan d'eau ?
- Le suivi d'indicateurs pertinents sur la qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau et du lac.
- L'identification d'indicateurs permettant d'appréhender les effets du changement climatique
- Renforcement du suivi « phosphore » et optimisation des outils de suivi existants
- Disposer d'indicateurs permettant d'appréhender les effets du changement climatique
- Meilleure compréhension de certains mécanismes de fonctionnement du lac. Il s'agit notamment d'aller plus loin dans l'évaluation des risques d'eutrophisation en tenant compte des spécificités du

fonctionnement de la masse d'eau. Ces approches pourront être développées en intégrant le lac d'Aiguebelette dans des programmes de recherche développées par les universitaires et les autres établissements publics de recherche

- Mise en place d'un groupe de suivi scientifique et développement de partenariats et d'échanges avec les autres structures de gestion des grands lacs alpins
-

1.2.2 La qualité des milieux naturels

Principaux constats :

Les zones humides :

- Les zones humides connexes au lac d'Aiguebelette et au Thiers représentent plus d'une centaine d'hectares et jouent un rôle essentiel en termes de préservation du patrimoine faunistique et floristique, et de maintien des équilibres trophiques.
- L'intérêt de ces zones est reconnu. La quasi-totalité est classée en arrêté de protection de biotope et a été intégrée au réseau Natura 2000. Leur gestion a été confiée au CPNS qui dispose d'une capacité d'intervention (mise en œuvre de plans de gestion) sur plus de la moitié des surfaces.
- La gestion de ces espaces s'effectue avec le relais des collectivités notamment pour l'obtention de la maîtrise foncière.
- La CCLA a renforcé ses moyens de surveillance et de protection des zones littorales du lac.
- Un inventaire et une cartographie des zones humides ont été réalisés en 2006 sur l'ensemble du territoire de la CCLA.
- L'évaluation de l'efficacité de mesures de gestion des zones humides est confrontée à un manque d'indicateurs biologiques.
- Manque de connaissance sur l'état de végétation littorale immergée et absence de suivi.
- La régulation des niveaux du lac a intégré la mise en place d'une phase de basses eaux permettant l'exondation des roselières aquatiques du 15 septembre au 15 novembre.
- A l'exception de quelques interventions ponctuelles, aucune réflexion n'a été engagée sur l'intégration des enjeux piscicoles dans les programmes de gestion des zones de végétation littorale
- Une fréquentation sauvage des zones naturelles protégées en période d'affluence touristique qui impacte sur le milieu naturel
- Outre l'intérêt patrimonial des zones humides du bassin versant, certaines peuvent présenter un intérêt fonctionnel vis-à-vis des mécanismes de piégeage du phosphore en amont du lac.

La qualité physique et la qualité des habitats piscicoles des cours d'eau:

- D'une manière générale les ruisseaux sont faiblement artificialisés. Les principales altérations physiques portent principalement sur les secteurs aval de certains affluents du lac, notamment de la Leysse et du Gua.

- Les programmes de restauration et d'entretien qui ont été engagés ont principalement porté sur la gestion de la ripisylve et du bois morts, sur la reprise de berges suite à la crue de juin 2002, et sur l'éradication de la renouée du japon.
- A l'exception des ruisseaux d'origine karstique, les affluents du lac présentent des phénomènes d'ensablement de leurs embouchures avec le lac en lien avec des processus d'érosion très actifs dans des zones mollassiques.
- Une étude sur le processus d'ensablement de l'embouchure de la Leysse et sur la renaturation de son secteur aval intégrant les problématiques de continuité et de connectivité, a été réalisée durant le contrat mais n'a pas été suivi d'effets.
- Un avant-projet de renaturation a été réalisé sur le ruisseau des Gollets (affluent de la Leysse sur la commune de Novalaise).
- Il existe très peu de données et d'indicateurs sur la qualité physique et la qualité des habitats piscicoles.
- Peu d'action de valorisation des habitats piscicoles ont été engagées.
- Un inventaire des populations d'écrevisses à pied blanc (espèce protégée) réalisé en 2005 par la Fédération Départementale de Pêche, a mis en évidence la présence d'individus sur certains cours d'eau affluents du lac

Etat de l'ichtyofaune du lac et des cours d'eau :

- L'évolution de l'état de l'ichtyofaune du lac d'Aiguebelette a été évaluée au travers de deux diagnostics réalisés en 1995 et 2005 par le CSP et l'INRA (pêches aux filets verticaux et approche hydroacoustique).
- D'un point de vue quantitatif ces deux approches présentent des contradictions quant à l'évolution des biomasses totales.
- Il est constaté une baisse de rendement de pêche pour les espèces dominant le peuplement du lac (Corégone, perche et gardon), une amélioration pour les populations les plus sensibles aux conditions d'oxygénation du lac, notamment l'omble chevalier, et un bilan mitigé pour les populations de brochets.
- Certains déficits au regard du « potentiel du plan d'eau » semblent traduire des dysfonctionnements des cycles biologiques qui ne sont pas expliqués.
- La pression de pêche et la gestion halieutique ont évolué et peuvent avoir une influence sur les évolutions constatées.

La présence d'espèces invasives :

- Principalement trois espèces animales et végétales considérées comme invasives et pouvant impacter sur les équilibres biologiques des milieux naturels ont été identifiées : La tortue de Floride, l'écrevisse américaine et la renouée du Japon.
- La prolifération de la renouée du japon n'est pas spécifique aux milieux aquatiques. Elle est actuellement contenue sur les berges des cours d'eau mais tend à se développer sur l'ensemble du bassin versant, notamment dans la partie sud du lac.

La problématique des décharges sauvages :

- Le nouvel inventaire départemental des points de décharges sauvages indique la persistance de certains petits dépôts ; leur impact environnemental a été jugé comme « faible ».
- La décharge des Bottières a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de cessation d'activité et sera réhabilitée sur 2008 et 2009 conformément aux dispositions prévues par les services instructeurs de la DRIRE.
- Aucun nouveau site de décharge sauvage pouvant impacter sur le milieu aquatique n'a été identifié.
- L'augmentation très importante des tonnages collectés par la déchetterie de Novalaise traduit dans une certaine mesure, une prise de conscience de la population sur la problématique des déchets.
- La collecte des DTQD par la déchetterie.
- Une réflexion a été engagée par le territoire sur l'optimisation de la gestion des déchets ménagers et sur la création d'un nouveau centre de classe 3.

Provisoire



Objectif stratégique n°2

« La préservation et la valorisation de la qualité des milieux naturels »

Cet objectif peut apparaître lui aussi comme évident et reprend un objectif déjà identifié au contrat lac, mais il demeure essentiel dans une démarche à la fois de **préservation du patrimoine naturel** et **d'accompagnement de l'objectif de préservation de la qualité des eaux**.

Il s'agit de développer une **approche globale de la notion de « qualité »** intégrant les compartiments « physique » (qualité des berges du cours d'eau et du lac et état lit des ruisseaux) et « biologique » (qualité des biocénoses) du milieu aquatique.

Tout comme la « Qualité de l'eau », cet objectif s'intègre dans le cadre réglementaire imposé par la DCE (Atteinte du « bon état écologique » des masses d'eau avant octobre 2015).

Les objectifs opérationnels associés :

Objectif 2.1 : « Renforcer la protection et la gestion des zones naturelles et des milieux aquatiques »

Axes et thèmes de réflexion :

- Poursuite d'une politique d'acquisition et de maîtrise foncière par les collectivités des espaces naturels à forte valeur environnementale
- Le porté à connaissance et la prise en compte des zones humides inventoriées sur l'ensemble du bassin versant dans les projets d'aménagement et dans les prochains documents d'urbanisme. L'évaluation et la hiérarchisation de la valeur patrimoniale et de l'intérêt fonctionnel de ces zones – En fonction, la mise en œuvre de nouveaux programmes de gestion
- L'amélioration du niveau de connaissance qualitatif et quantitatif de la végétation littorale et aquatique du lac. Caractérisation d'un état initial.
- L'identification et la mise en place d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des politiques de gestion des milieux naturels
- La révision du périmètre de l'arrêté de protection de biotope
- La prise en compte des enjeux piscicoles et notamment la restauration des habitats dans les programmes de gestion des zones humides du lac
- La gestion des occupations des berges du lac
- Le renforcement des moyens et outils de surveillance et d'information vis-à-vis de la protection des zones naturelles protégées et notamment de la zone littorale du lac
- La gestion des eaux pluviales vis-à-vis de la préservation des zones humides

- Les nouvelles démarches pouvant permettre de pérenniser ces politiques (exemple : Réserves Naturelles Régionales)
- La gestion halieutique du lac
- La poursuite d'une politique de gestion des cours d'eau en développant une approche plus globale intégrant la qualité physique des milieux :
 - L'actualisation des programmes d'entretien des ruisseaux et de gestion de la ripisylve
 - La prise en compte des études de renaturation réalisées sur la Leysse et le ruisseau du Gollet
 - La question de la renaturation du secteur aval du Gua
 - La problématique des dépôts sédimentaires à la confluence entre le lac et ses affluents, et le cas particulier de la Leysse
 - L'identification et la mise en place d'indicateurs sur la qualité physique des cours d'eau
 - La prise en compte des populations d'écrevisses à pieds blanc existantes dans les programmes de gestion. Mise en place de plans de sauvegarde.

Objectif 2.2 : « Poursuivre la politique de gestion des cours d'eau en développant une approche plus globale intégrant la qualité physique des milieux »

Intégré dans l'objectif 2.1

Objectif 2.2 : « Développer une politique de traitement de la renouée du japon à l'échelle du bassin versant »

Axes et thèmes de réflexion :

- Cartographie des sites colonisés
- Evaluation des modes de traitement
- Elaboration d'un programme d'actions
- Sensibilisation des particuliers et des collectivités
- Concertation avec les services de l'Équipement

Objectif 2.3 : « Mettre en place un suivi et une veille vis-à-vis du projet LGV Lyon-Turin »

Axes et thèmes de réflexion :

- Recueil d'information sur l'état d'avancement du projet
- Evaluation de l'impact environnemental du projet
- Conséquences sur la durabilité des actions engagées

- Identification d'un interlocuteur et concertation

Provisoire

Thème 2

« Valorisation patrimoniale et touristique, et pédagogie à l'environnement »

L'analyse globale du contrat, le ressenti des partenaires et de la population locale exprimé dans le cadre du Module 3, font ressortir une attente importante vis-à-vis des actions de sensibilisation, et une demande d'information du public.

Ce thème qui accompagnait la mise en œuvre des actions des volets A et B du contrat, ne paraît pas avoir répondu à ces attentes.

D'autre part, la vocation touristique du territoire demeure une caractéristique essentielle compte tenu des potentialités récréatives offertes par le site et des enjeux socio-économiques associés, qui nécessite, non seulement de bien appréhender sa relation avec la préservation et la mise en valeur du milieu naturel, mais aussi de réfléchir à l'**orientation touristique du territoire** en termes de positionnement et de développement autour de cette qualité environnementale.

Enfin, la valorisation patrimoniale du site, au-delà de la préservation des milieux naturels remarquables prise en compte dans le thème 1 du présent document, sous entend la mise en valeur du patrimoine identitaire, en particulier lié à l'eau et des paysages, qui constitue, là encore, un thème régulièrement mis en avant. **La qualité des paysages** à travers le maintien d'espaces ouverts, la conservation de points de vue sur le lac et les milieux aquatiques, et la restauration et l'entretien du patrimoine lié à l'eau, participe à la **valorisation** du territoire et à la **sensibilisation** du public aux enjeux environnementaux.

2.1 Les enjeux associés

Autour de cette thématique, nous pouvons identifier deux enjeux principaux :

■ Enjeu : L'adoption de comportements éco-citoyens et l'appropriation du territoire

En sensibilisant et en améliorant la connaissance sur le patrimoine naturel, sa perception dans le paysage, la compréhension des mesures et actions de préservation et de valorisation, l'identification du rôle des différents acteurs..., il s'agit de générer une prise de conscience au niveau des usagers, de la population locale et touristique, sur la qualité environnementale du site, sa fragilité, et l'importance des actions de préservation et de valorisation.

L'appropriation du site par le public à travers cette dimension environnementale, constitue un élément déterminant pour favoriser l'adoption de comportements respectueux de l'environnement.

■ Enjeu : Concilier développement touristique et qualité environnementale

Toutes les orientations politiques et les actions notamment mises en œuvre par le SMALA depuis 1976 ont eu pour objectif de concilier développement touristique et respect du site. Cet enjeu n'est donc pas nouveau.

Cependant, il ressort, au regard des démarches notamment engagés par les acteurs du tourisme et de la CCLA, qu'au-delà d'une simple volonté de faire cohabiter tourisme et protection de l'environnement, émerge l'idée **d'asseoir le développement touristique sur la qualité environnementale du site**. Cette qualité qui fait partie intégrante de l'identité du territoire, peut

devenir le moteur d'un **développement touristique durable**, privilégiant les activités ayant un impact écologique et socio-culturel réduit et qui bénéficient au développement économique des communautés d'accueil.

2.2 Les principaux constats et les objectifs

2.2.1 Démarches de sensibilisation à l'environnement

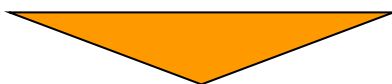
Principaux constats :

Des constats plutôt mitigés....

- Un volet « sensibilisation » inscrit au contrat qui apparaît comme non abouti malgré la réalisation de quelques actions appréciées, et notamment marqué par la non réalisation du projet de « maison du lac ».
- Un manque de concertation entre les structures porteuses de projets d'animation (SMALA, FAPLA, AAPPMA, ...).
- Une dynamique potentiellement forte avec un monde associatif très actif via la FAPLA.
- La réussite des forums « Bleu et Vert ».
- Un outil existant « le musée lac et nature » de la FAPLA mais qui présente des difficultés de fonctionnement et des limites quant à sa capacité d'extension.
- Des animations nature qui étaient portées par le SMALA qui ont été abandonnées lors de la reprise des compétences par la CCLA.

Mais une nouvelle dynamique depuis 2005....

- Un dialogue et une coopération renforcée entre la CCLA, la FAPLA, l'AAPPMA...
- La poursuite de la réflexion du projet de « Maison du lac » qui a donné lieu à un positionnement formalisé de la CCLA sur ce projet en concertation avec la FAPLA pour l'engagement d'une phase de programmation.
- Une volonté affirmée de construire une politique structurée de sensibilisation à l'environnement.
- L'opportunité de collaborer de manière structurée et programmée (2007/2010), avec d'autres espaces lacs alpins en France et en Europe (échanges de bonnes pratiques, mise en réseau d'outils, méthodes, produits écotouristiques et destinations lacs engagées dans un développement touristique durable...)



Objectif stratégique n°3

« La mise en place d'une politique structurée et concertée de sensibilisation à l'environnement »

Les objectifs opérationnels :

Objectif 3.1 : "La construction du projet de sensibilisation, d'animation et de découverte de l'environnement autour du pôle environnemental de la Maison du lac"

Axes et thèmes de réflexion :

- Les fonctions du pôle environnemental de la maison du lac. Une première réflexion a été menée par la CCLA en concertation avec la FAPLA qui a permis de définir les principales fonctions attendues de ce pôle. Cette réflexion doit être développée afin d'appréhender au mieux le contenu et le fonctionnement de ce pôle :
 - L'animation nature au sein et au départ de la maison du lac
 - Le lien avec le projet de classement du site en « Réserves Naturelles Régionales »
 - L'articulation avec les autres équipements en place, notamment le musée « lac et nature »
 - Le lien avec les associations locales (FAPLA, AAPMA...)
 - L'aménagement de sites de découverte et d'observation des milieux naturels sur l'ensemble du territoire en relation avec les structures gestionnaires de ces espaces
 - L'association des opérateurs touristiques
 - L'organisation de manifestations
 - La relation avec les scolaires
 - L'impact sur les aménagements (accès, stationnement, circulation), la capacité de charge du lieu (volume de fréquentation) selon les fonctionnalités qui lui seront dévolues.
 -

Objectif 3.2 : « Créer des outils d'animation et d'information du public et de la population sur les actions engagées, l'état des milieux et les dispositions en matière de protection des milieux naturels »

Axes et thèmes de réflexion :

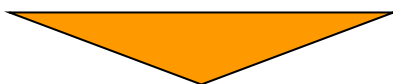
- Les outils et les supports d'animation et de communication à mettre en place

- La création d'un tableau de bord sur l'état des milieux lisible, compréhensible et accessible par le grand public
- Le partage d'expérience et l'échange de bonnes pratiques avec les espaces lacs en région Rhône-Alpes ou à l'étranger (ex Réseau européen Alplakes)
- La valeur ajoutée de la dimension humaine dans la transmission de la connaissance des lieux et des milieux (évolution du poste de « garde du lac » ?)
-
-

2.2.2 Contexte touristique

Principaux constats :

- L'activité touristique constitue un enjeu socio-économique fort du territoire.
- Le lac et ses activités récréatives constituent les éléments déterminants de la fréquentation touristique avec la baignade comme activité principale.
- Une fréquentation qui est donc concentrée sur les bords du lac.
- Un tourisme souvent subi avec des pointes de fréquentations estivales mal maîtrisées qui génèrent des problématiques de stationnement, de sécurité et d'atteinte au milieu naturel (fréquentation importante de zones naturelles protégées, pollution physique...).
- Une fréquentation sauvage de la rive est du lac non maîtrisée.
- Des conflits d'usage vis-à-vis de l'utilisation du plan d'eau.
- La rurbanisation du territoire peut « s'opposer » au développement touristique du site.
- Une problématique de stationnement autour du lac et d'accessibilité.
- Des hébergements peu diversifiés essentiellement basés sur les campings.
- Un développement touristique « basique » depuis 20 ans hormis le volet « aviron ».
- Un environnement naturel, des paysages et une qualité de l'eau qui sont restés préservés et qui constituent la marque d'identité du territoire.
- Un potentiel important pour la pratique des activités de pleine nature.
- Une politique de promotion touristique déjà basée sur la qualité du site et de son environnement.
- Une implication du territoire dans la démarche Alp'Lakes.
- Une volonté exprimée de la part des responsables touristiques de développer un tourisme de qualité mais qui permettent « à tous » de profiter du site.
- Un pôle d'accueil touristique prévu à la maison du lac.



Objectif stratégique n°4

« L'élaboration d'un projet de développement touristique durable « assis » sur la qualité environnementale du site »

Sur la base des démarches déjà engagées par les structures touristiques et la CCLA et des différents constats, l'orientation qui pourrait être retenue vis-à-vis de cette thématique, ne serait plus seulement de chercher à maîtriser des épisodes ponctuels de « surfréquentation » subie et de vouloir concilier activités récréatives et protection du milieu naturel, mais d'élaborer un projet touristique à long terme assis sur la qualité environnementale du site et qui permettrait de faire du lac et de son territoire une destination écotouristique reconnue, voire labellisée.

La mise en œuvre d'une politique de développement touristique durable raisonnée et concertée entre pleinement dans une démarche :

- de maîtrise du foncier autour du lac en évitant un processus de privatisation qui limiterait la capacité d'initiative du territoire
- de préservation et de valorisation de l'environnement naturel, patrimonial et humain
- d'affirmation du territoire en tant que destination écotouristique
- de recherche d'une cohérence entre activités touristes/excursionnistes et loisirs des résidents

Les objectifs opérationnels :

Les objectifs opérationnels identifiés ci-dessous, constituent les trois étapes qui pourraient structurer une démarche spécifique destinée à structurer, élaborer et mettre en œuvre un projet de développement écotouristique du territoire.

Objectif 4.1 : Elaborer un projet de développement touristique durable du territoire de la Communauté de Communes du lac d'Aiguebelette, s'inscrivant dans un contexte touristique global incluant l'Avant Pays Savoyard et la Chartreuse

- Formaliser le positionnement du territoire et les choix stratégiques vis-à-vis de son développement touristique (écotourisme, tourisme durable, qualité plutôt que quantité ?)
 - Concertation acteurs locaux et population
 - Cohérence avec les politiques touristiques de l'avant-pays, du Département, de la Région...
 - Cohérence des projets au regard des autres démarches ou politiques d'aménagement de l'espace.

- Elaboration d'un document (document d'objectifs de développement touristique, schéma directeur, une charte ?...) qui :
 - formalise les choix et le positionnement touristiques du territoire
 - encadre l'élaboration d'un projet de développement touristique à long terme
 - et qui permette sa prise en compte dans les démarches et procédures d'aménagement du territoire.
- Définir une stratégie phasée de réalisation des équipements et aménagements structurants ainsi que les démarches de gestion/protection/gouvernance qui les accompagnent.
 - Etat des lieux / diagnostic de tous les aménagements et activités touristiques sur le territoire.
 - Identification de nouveaux projets structurants
 - Mise en perspective des projets avec les sites d'accueil potentiels.
 - Cohérence globale du projet (équilibre du territoire) et synergie entre les actions proposées à l'échelle du territoire de la communauté de communes
 - Cohérence et complémentarité avec les projets touristiques des autres territoires.
- Se donner les moyens financiers, organisationnels et humains d'atteindre les objectifs fixés (investissement, fonctionnement).
 - Rôle du pôle touristique de la Maison du lac.
 -

Objectif 4.2 : « Intégrer cette orientation et ce projet dans les choix de développement et d'urbanisation du territoire »

La démarche ne peut avoir de sens sans que les orientations affichées et les projets identifiés « n'aient leur place » sur le territoire et soient compatibles et cohérents vis-à-vis des politiques d'urbanisation et d'aménagement de l'espace.

Le projet devra être pris en compte dans les réflexions relatives à l'élaboration des procédures qui encadreront la politique d'aménagement du territoire ; il s'agira donc de garantir les traductions spatiales et foncières des enjeux de développement touristique et de les inscrire dans les prochains documents d'urbanisme (SCOT, PLU).

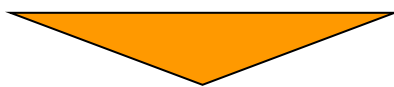
Objectif 4.3 : « Obtenir la reconnaissance de cette démarche et l'appuyer sur des « outils » de qualification/labellisation »

- Faire du lac d'Aiguebelette une destination écotouristique reconnue. Cette reconnaissance passe par la mise en œuvre d'une démarche de qualification, voire l'obtention de labels de qualité « lisible et visible » par le public, qui pourra notamment s'appuyer sur les analyses et les opportunités du réseau Alpages

2.2.2 Paysage et patrimoine lié à l'eau

Principaux constats :

- Une qualité paysagère qui s'exprime à travers l'état de préservation des milieux naturels.
- Une dominance des paysages à caractère rural.
- Une particularité propre au site, la présence de deux îles sur le lac.
- Le lac d'Aiguebelette dispose d'un petit patrimoine bâti lié à l'eau (hangars à bateaux, pontons...) typique du site.
- Une politique de gestion de l'occupation des berges du lac qui vise à protéger les espaces naturels et à garantir l'intégration paysagère des aménagements et des équipements
- Certains espaces qui tendent à s'enfricher et à se fermer, notamment les secteurs où l'enjeu agricole a disparu.
- Un lac et certains milieux qui sont souvent difficilement perceptibles dans le paysage ; peu de points de vue depuis certains secteurs du réseau routier départemental et quasiment aucun depuis l'A43.
- Un impact visuel du développement de l'habitat diffus (mitage).
- Un paysage marqué par le passage de la ligne THT EDF



Objectif stratégique n°5

« Accompagner les projets de valorisation pédagogique et touristique par la mise en place d'une politique de valorisation paysagère et patrimoniale liée aux milieux naturels »

Le paysage constitue une porte d'entrée consensuelle dans une démarche environnementale.

La qualité globale des paysages et la mise en valeur d'espaces remarquables participent à l'attractivité du territoire, à la réappropriation des milieux naturels par la population locale et touristique, et à la sensibilisation aux enjeux environnementaux. Plus globalement, cette notion de qualité des paysages répond à une demande sociale de « qualité de vie ».

La mise en œuvre d'une politique de valorisation paysagère nécessite d'engager une réflexion spécifique qui devra s'appuyer sur un diagnostic initial et la définition des objectifs de valorisation (définition du parti d'aménagement et des grands axes de cette politique), avant d'aboutir à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre et à la définition de programme d'actions paysagères.

En raison de sa transversalité, cette démarche devra nécessairement être menée en cohérence, voire en lien, avec l'ensemble des réflexions qui seront engagées sur le territoire, notamment celles portant sur le positionnement et le développement touristique, les besoins et l'évolution des activités agricoles, la mise en œuvre d'outils de découverte du milieu naturel et de pédagogie à l'environnement, ainsi que les études relatives à la protection et la valorisation biologiques des milieux, et aux moyens de lutte contre les apports en phosphore au lac.

Enfin, les propositions qui découleront de cette démarche devront être non seulement cohérentes avec les orientations principales en matière d'aménagement et d'urbanisation du territoire, mais elles devront aussi être prises en compte dans la réflexion qui s'engage sur l'élaboration du SCOT, et être ultérieurement traduites dans les documents d'urbanisme des communes.

Les objectifs opérationnels :

Objectif 5.1 : « Prendre en compte la protection des paysages dans les démarches de développement et de gestion de l'espace »

Axes et thèmes de réflexion :

- Charte paysagère
- Prise en compte de la préservation et de la valorisation de paysages dans les outils directeurs en lien avec l'aménagement de l'espace (SCOT, documents d'urbanisme...)
-

Objectif 5.2 : « Eviter la fermeture du milieu et favoriser la perception des milieux naturels structurants et des espaces remarquables dans le paysage »

Axes et thèmes de réflexion :

- Points de vue et ouvertures paysagères à conserver ou créer
- Moyens et capacité à impliquer le monde agricole dans une nouvelle démarche d'entretien des paysages
- Supports et outils de lecture du paysage
- Parcours de découverte.
-

Objectif 5.3 : « Mettre en valeur le petit patrimoine identitaire notamment lié à l'eau »

Axes et thèmes de réflexion :

- Restauration et entretien des aménagements et équipements concernés (hangar à bateaux, pontons, habitations, ponts...).
-

Thème 3

« Gestion globale et durable du milieu naturel – Maîtrise et cohérence des politiques de développement du territoire »

A travers cette thématique il s'agit de s'interroger sur la capacité du territoire à garantir la cohérence des politiques de développement vis-à-vis notamment des orientations environnementales, et à assurer l'efficacité, l'efficience et la durabilité des actions liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

3.1 Les enjeux associés

Autour de ce thème, nous pouvons identifier trois enjeux :

- **Enjeu : Le développement « harmonieux » du territoire à travers la cohérence entre les orientations environnementales, touristiques, agricoles, et les politiques d'urbanisation**

Cet enjeu peut être perçu comme une considération très « consensuelle », mais y répondre **est une démarche éminemment complexe compte tenu des interactions qui existent entre ces thèmes.**

Il apparaît que le positionnement et les politiques passées et actuelles du territoire témoignent de la recherche de cette adéquation entre qualité environnementale et développement. Cependant le manque d'affichage et de formalisation de cette orientation mériterait que le positionnement du territoire soit plus clairement identifié, voire acté, pour être intégré dans toutes les démarches territoriales.

Par ailleurs, l'agriculture constitue une activité principale et structurante du territoire qui subit les effets de l'urbanisation. Sa place et son devenir sont des questions qui devront être abordées au titre du présent enjeu.

- **Enjeu : La lisibilité et le suivi de l'état du territoire et de son environnement**

La connaissance et le suivi des évolutions du territoire et de son environnement sont des conditions nécessaires pour garantir la pertinence et la cohérence des différentes actions qui sont menées.

Cet enjeu entre bien dans une thématique de gestion globale du bassin versant, puisqu'il nécessite de pouvoir centraliser et renseigner les données et les informations qui pourraient être constitutives d'un tableau de bord.

- **Enjeu : Satisfaire « au mieux » l'ensemble des usages de l'eau**

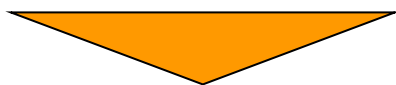
Les usages de l'eau sur le bassin versant, et notamment du lac, ne sont pas nécessairement compatibles entre eux. La satisfaction de chacun de ces usages nécessite donc une approche globale des problématiques.

3.2 Les principaux constats et les objectifs

3.2.1 Les problématiques liées à l'urbanisation

Principaux constats :

- Un développement important de l'urbanisation (**rurbanisation**), un habitat diffus et une pression foncière de plus en plus forte :
 Une augmentation de la population de plus de 12% sur le territoire entre 1990 et 1999, mais qui s'est fortement accélérée entre 1999 et 2005.
 Environ 50 nouvelles constructions individuelles par an depuis 2001
 La transformation des résidences secondaires en résidences principales
- Des effets déjà évoqués de l'urbanisation diffuse sur l'efficacité du réseau de drainage des sols
- Chaque commune dispose de la compétence urbanisme.
- La disparition du POS intercommunal autour du lac, mais l'élaboration concertée des PLU des 5 communes riveraines du lac dans le périmètre de la ZAD.
- Une protection forte de la zone littorale du lac (loi montagne, « site inscrit », PLU des 5 communes riveraines, règlement du lac...).
- Une volonté exprimée de mettre en œuvre un projet de développement écotouristique qui n'est pas nécessairement compatible avec le phénomène de « rurbanisation ».
- Un territoire rural, et une activité agricole importante et structurante axée sur des pratiques d'élevage extensives : 40% du territoire des 9 communes de la CCLA sont des zones agricoles exploitées.
- Une agriculture qui subit les effets de l'urbanisation du territoire (problématique de partage de l'espace, de réduction des surfaces disponibles, de contraintes réglementaires...).
- Le lancement de la réflexion sur l'élaboration du SCOT de l'avant-pays savoyard.



Objectif stratégique n°6

« Garantir la cohérence des politiques d'urbanisation avec les objectifs environnementaux et les orientations touristiques et agricoles du territoire »

Les objectifs opérationnels :

Objectif 6.1 : « Engager une réflexion concertée entre le monde agricole et les élus sur le positionnement, la place et le devenir de l'agriculture sur le territoire »

Axes et thèmes de réflexion :

- Positionnement du monde agricole et orientations
- Identification des besoins de l'agriculture
- Méthode de travail pour engager cette réflexion
-

Objectif 6.2 : « Intégrer les positionnements environnementaux, agricoles et touristiques dans la réflexion sur l'élaboration du SCOT et l'approche territoriale spécifique au bassin du lac. »

Objectif 6.3 : « Garantir la cohérence entre les documents d'urbanisme des communes du bassin versant »

Axes et thèmes de réflexion :

- La compétence urbanisme
- La possibilité de mettre en œuvre des documents intercommunaux
-

3.2.2 La gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques

Principaux constats :

Le bassin versant du lac d'Aiguebelette présente, à ce niveau, **un contexte plutôt favorable** vis-à-vis de la notion de « gestion globale » :

- Une unité géographique et administrative avec le lac au cœur du territoire qui constitue l'élément fédérateur.
- L'existence d'une structure intercommunale (**Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette**) qui dispose notamment des compétences environnementales (assainissement, cours d'eau, espaces naturels sensibles, zones en APPB en concertation avec le CPNS...), de la compétence « gestion du lac », mais aussi des compétences en matière d'aménagement de l'espace, d'actions de développement économique et touristique.
- Une gestion du lac et de son environnement non dissociée de celle du bassin versant via la CCLA.
- Des usages du lac et de l'eau multiples qui génèrent des « conflits » d'usage.
- L'expérience d'un premier contrat qui a associé et impliqué toutes les communes du bassin versant, les associations locales....et qui a permis d'atteindre aujourd'hui un niveau de concertation et de dialogue constructifs.
- L'existence de différentes structures de concertation liées au lac.
- Des données et des connaissances sur l'état du territoire et les milieux naturels encore mal centralisées.
- Des moyens financiers de la CCLA limités.



Objectif stratégique n°7

« Pérenniser la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques à travers l'optimisation des moyens de la CCLA pour la mise en œuvre de ses compétences environnementales »

Les objectifs opérationnels :

Objectif 7.1 : « Maintenir la dynamique de concertation »

Axes et thèmes de réflexion :

- Réflexion sur le mode de fonctionnement des structures de concertation actuelles
- Groupes de réflexion sur des thématiques précises

-

Objectif 7.2 : « Mettre en place un tableau de bord qui permette de centraliser la connaissance du territoire, de suivre ses évolutions et qui constitue un outil de veille environnementale »

Axes et thèmes de réflexion :

- Identification des indicateurs à retenir
- Constitution et maintenance d'une base de données patrimoniale
- Supports et diffusion
-

Objectif 7.3 : « Renforcer les moyens de la CCLA pour animer et mettre en œuvre les politiques environnementales sur le territoire »

Axes et thèmes de réflexion :

- Moyen humain et financiers de la structure porteuse
-

Provisoire